

# KUMUN LOCOAL MENDON



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et  
de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).  
le samedi de 9h à 12h.

Courriel : [accueil@locoal-mendon.fr](mailto:accueil@locoal-mendon.fr)

Site : [www.locoal-mendon.fr](http://www.locoal-mendon.fr)

## PERMANENCES (sur rendez-vous)

**M. MAJOU Jean-Maurice, Maire**  
[jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr](mailto:jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr)  
*Lundi : 10H à 12H*  
*Samedi : 10H à 12H*

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement,  
Culture, Associations, Communication, Sport**  
[gilles.thunet@locoal-mendon.fr](mailto:gilles.thunet@locoal-mendon.fr)  
*Samedi : 10H à 12H*

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe  
Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S**  
(Centre Communal d'Action Sociale)  
[catherine.besnard@locoal-mendon.fr](mailto:catherine.besnard@locoal-mendon.fr)  
*Vendredi : 10H à 12H*

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe  
Relations Intercommunales**  
[elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr](mailto:elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr)  
*Jeudi 10H à 12H*

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint  
Urbanisme, Travaux**  
[nicolas.debethune@locoal-mendon.fr](mailto:nicolas.debethune@locoal-mendon.fr)  
*Mercredi : 10H à 12H*

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint  
Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée  
à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée  
aux écoles**

**Assistante sociale : Mme SIMONOFF**  
*Mercredi matin 09H à 12H*  
02 97 62 40 01

# L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 117

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 septembre 2019

Traduction bretonne de l'éditorial du Maire paru dans  
le dernier bulletin municipal

E 2014 hor boa kinniget ar programm a vennemp kas  
da benn e-pad hor prantad e penn ar gumun.

Fonnus eo bet ar pemp blezad tremenet-mañ, hag al  
lodenn vrasañ ag ar raktresoù kinniget geneomp a zo  
bet sevenet, kement-se en desped d'an digresk a  
goñsekañs er yalc'hadoù daet deomp a berzh ar Stad ;  
kement-se hep deomp bout kempouezhet ar c'holl àr  
an tu-se get kresk an tailhoù lec'hel.

Daoust d'ar sammadoù bras bet postet omp daet a benn  
da zisteraat dleoù ar gumun ; dleoù hag a oa dija, ret  
eo el lâret, dindan ar geidenn e fin 2013. A-drugarez  
da stad ar yalc'h bout a-vod e c'hellomp enta troiñ hor  
selloù davet an dazont, seder.

A-fed kêraoziñ neoazh, anzavomp n'omp ket daet a  
benn da aesaat ar sevel lojeriz get ar soñj keijiñ an  
nevez-piaourion hag ar feurmizion kozh ha yaouank ;  
kement-se a-gaoz d'an diaesterioù melestradurel o  
deus paraet doc'homp a staliñ ur purlec'h nevez.

Dre m'en em gav hor c'humun en ul lec'h dibar, dre  
m'emañ pinvik enni ar glad denel ha sevenadurel e  
sach tud daveti. Kaer eo beviñ e Lokoal-Mendon.  
Puilh eo an degouezhioù d'ober bourrapl hag an  
abadennoù sevenadurel kinniget enni ; a-hed he  
frantad da benn er gumun he deus vennet bare  
dilennidi an ti-kêr o harpiñ.

A-c'houde 2010 he deus lañset ar gumun ur steuñv  
agenda 21 evit un diorren padus. Evit gwir, doujañs  
d'an endro n'eo ket « afer » un dornadig tud ; prederi  
an holl akterion lec'hel e rank bout, ha ne vern a be  
kostezenn e vehent.

E penn kentañ ar prantad dilenn-mañ em boa skrivet ur pennad-stur anvet din « Beviñ asimpl ». Eno e skriven pegen souezhet e oan é welet ar c'hudennoù ganet diàr difoultrerezh ha disonestiz an dud é sevel ken niverus àr dachenn hor c'humun. Get an amzer é tremen n'eo ket aet an traoù àr wellaat, er c'hontrel memp. Nend an ket d'ober ur renabl klok anezhe, met menegiñ a rin koulskoude an diaesterioù a-fed roulañ, a-fed parkiñ, a-fed derc'hel ar gêr hag an endro, a-fed dizemglev etre amezeion.

Kement ha kas soñj da bep hini petra eo ar geodedegezh e c'heller lâret emañ ar fed ma roer an tu gounid da wellañ mad an holl àr mad pep-unan en e bart !!!

Me 'garahe profitiñ ag ar pennad-stur-mañ evit roiñ man gourc'hemennoù d'an dilennidi-kêr am harp a-c'houde oc'hpenn pemp blez bremañ. O labour gredus é servij ar boblañs en deus lakaet ivez ar gumun da vonet àr-raok.

C'hoant 'meus ivez trugarekaat akterion ar vuhez lec'hel evit al labour a gasont àr an dachenn hep damantiñ na d'o foan na d'o amzer.

Holl en ho trugarekaan evit bout bet fiziañs ennin.

Ar Maer  
Jean-Maurice MAJOU

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2019
--

2. Questions diverses
-----------------------

#### Liaisons douces :

Une commission composée d'élus (Mmes Dehove, Bellec, Kervadec, M. Debéthune, Le Sénéchal, Belz) et de non élus (Mmes Cochet, Souchet, Bouedo, Gouavec, M. Maisonneuve) a été créée. Trois réunions ont eu lieu :

- 13 mai : visite du bourg afin d'appréhender les problématiques ;
- 3 juin : déplacement à Sainte Hélène qui a réalisé un travail important sur les pistes cyclables ;
- 17 juin :

- Identification de 2 trajets : école Hugues Aufray-Salle Emeraude (trajet piéton) / Lapaul-le Bourg (trajet cycliste)
- Réflexion sur la mise en place de voies mixtes vélo-voiture (1 piste vélo sur chaque côté de la voie et circulation centrale des voitures qui peuvent se déporter sur les côtés lorsqu'il n'y a pas de vélos)

#### Matinée Skate :

Une initiation skate 100% filles aura lieu le samedi 26 octobre matin avec 2 groupes :

- 10h-11h30 : mères-filles à partir de 6 ans ;
- 11h30-13h : Jeunes filles à partir de 11 ans ;

Il est fait appel à la civilité. Le skate-park devient malheureusement un lieu de rendez-vous des « jeunes adultes » ou « vieux ados » ; on trouve tous les week-ends des bouteilles vides, du verre cassé et de nombreux autres déchets.

#### Salle Emeraude :

Lors de la séance informelle du 6 juillet, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à saisir un avocat afin d'intenter un référé expertise judiciaire. Une rencontre avec l'avocat a eu lieu au mois de juillet et le recours est en cours de rédaction.

#### Station d'épuration :

Le permis de construire a été signé le 5 juillet 2019 et affiché le 10 juillet. Les délais de recours sont à ce jour épuisés et le permis de construire est donc définitif. Les appels d'offres sont en cours et les marchés seront attribués début 2020 avec un commencement de travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. La construction devrait être terminée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

#### Rentrée scolaire-CCAS :

Les chiffres de la rentrée :

- Les effectifs dans les écoles sont en légère baisse : (366 élèves) 177 élèves à Notre Dame des Fleurs et 189 élèves à Hugues Aufray

Aucune incidence de l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans n'a été constatée.

- Cantine : l'année scolaire a commencé avec 290 repas et le nombre augmente ;
- Garderie : des pointes à 90 enfants sont constatées deux fois par semaine jusqu'à 17h15 ;

- Transport scolaire : 36 enfants utilisent ce service ;
- Centre de Loisirs Sans Hébergement : 40 inscriptions différentes en juillet et 28 en août ;
- Espace jeunes : la fréquentation est en légère baisse ;
- Opération argent de poche : 8 jeunes sont venus sur des ½ journées. Leur retour ainsi que celui des services sont positifs ;

La semaine bleue sera organisée sur la commune du 7 au 13 octobre avec 3 temps forts :

- 1 Fest-Deiz le 10 octobre avec les CCAS de Belz, Erdeven, Etel et Ploemel ;
- Un atelier préparation des produits d'entretien en partenariat avec AQTA ;
- Un atelier de sophrologie

#### Culture-Environnement :

Les livrets de la programmation culturelle 2019-2020 seront distribués avec le prochain Immédiat et la prochaine réunion du comité de suivi Agenda 21 aura lieu le 4 novembre 20h30.

#### 3. Tarifs saison culturelle 2019-2020

Vote des tarifs des spectacles de la programmation culturelle 2019-2020 :

- Le Chœur d'Hommes de Vannes : 10€
- Qui étais-tu Maurane ? : 10€
- La Note Rouge : Adulte 10€/ Enfants moins de 12 ans : 5€
- Les Anges de Massilia : 8€
- Dos para un Tango : 12€

*Vote à l'unanimité*

#### 4. Pause méridienne-Conventions avec intervenants

Afin d'animer la pause méridienne, il a été fait appel aux associations suivantes :

- L'association d'échec de Sainte-Anne (ELSA) qui intervenait déjà en 2018-2019. Le coût de cette intervention est de 20€/h soit au total 390€ pour 19h30 d'intervention ;

- L'association SEVE d'animation artistique qui intervenait déjà en 2018-2019. Le coût de cette intervention est de 35€/h soit au total 1785€ pour 51h d'intervention.

Ces associations intervenaient déjà en 2018-2019 et les coûts restent inchangés.

*Vote à l'unanimité*

#### 5. Lapaul-Vente Cuye

Lors de la séance du 7 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de vendre aux consorts Cuye, 10m<sup>2</sup> du domaine public communal situés rue Mané Groez à Lapaul au prix de 30€ le mètre carré. Il convient de préciser que cette superficie est déclassée du domaine public communal.

*Vote à l'unanimité*

#### 6. Kercado-Vente Le Pendu

M. Le Pendu, souhaite acheter la partie du chemin communal située au droit de la parcelle cadastrée ZN n°186 d'une superficie d'environ 500m<sup>2</sup> situés en zone Aa. Le service des Domaines a émis un avis en date du 17 juillet 2019 et a évalué la valeur à 500€ soit 1€ le mètre carré. Cette surface constitue un délaissé de voirie servant uniquement à la desserte de la propriété. Sa vente n'empêche pas l'accès aux parcelles voisines.

*Vote à l'unanimité*

#### 7. Adhésion 2019 Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

AQTA a cotisé de 2016 à 2018 auprès du CAUE. Le montant de l'adhésion pour la Commune est de 1124,64€.

Aujourd'hui il n'y a plus de convention entre AQTA et le CAUE. Si la commune fait appel à cette structure, il faudra la payer en tant que bureau d'études extérieur. A titre d'exemple, le CAUE est intervenu l'an dernier pour une première étude sur le futur lotissement derrière le Pôle Médical. Son coût a été de 500€ alors que sans l'adhésion d'AQTA, il aurait été de 10000€.

La Commune a débuté l'étude sur la propriété Jaffre et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne demande à ce qu'une étude sur les possibilités de construction soit réalisée rapidement afin d'avoir une approche globale du coût de l'opération L'adhésion permettrait de ne payer cette étude que 500€.

*Vote à l'unanimité*

#### 8. Motion contre la fermeture de la Trésorerie d'Auray

Il y a un projet de fermeture du Centre des Finances Publiques d'Auray qui comporte 3 services : la Trésorerie, le service des impôts aux particuliers et le service des impôts aux entreprises. Le projet est de transformer ce centre en un pôle de conseillers pour les collectivités locales ainsi qu'en un accueil de proximité. Il serait transféré dans des nouveaux locaux à la charge d'AQTA. D'autres communes ont déjà voté une motion. La Commune avait déjà protesté contre la fermeture de la Trésorerie d'Etel.

*Vote à l'unanimité*

#### 9. Décision modificative n°1

La bélière tenant le battant de la cloche de l'église Saint Goal de Locoal est endommagée. Le battant risque donc de tomber. Le montant de la réparation y compris la restauration de la cloche est de 7320€ TTC. La chapelle du Moustoir nécessite des travaux de maçonnerie et de menuiserie. Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention, il serait opportun que la Commune prenne en charge les travaux. Le coût des travaux est de 3646,44€ TTC. La Commune refacturerait au Comité de la Chapelle du Moustoir la différence entre la dépense et la subvention perçue. Des opérations identiques ont déjà été réalisées pour des travaux dans d'autres chapelles ainsi que pour les tatamis du judo.

Ces opérations, qui rentrent en section d'investissement, ne sont pas prévues au budget.

Il est proposé de prendre la somme nécessaire sur le reliquat du budget prévu pour le mobilier mairie et datant de la rénovation de la mairie.

La décision modificative serait donc la suivante :

- -11000 € sur l'opération 2184 (meublier mairie : 16 000€ prévus au budget 2019)
- +11000 € sur l'opération 2313-14 (Eglises)

La question des travaux à réaliser sur le clocher de l'église de Locoal est posée car il penche. Le diagnostic réalisé par une architecte spécialisée préconise un certain nombre de travaux mais il n'y a pas de risques d'effondrement subit.

*Vote à l'unanimité*

#### 10. Admission en non-valeur

En 2016, la société Le Blason Prod a loué la Salle Emeraude afin d'y organiser un spectacle. La facture de 629 € n'a jamais été réglée malgré les nombreuses démarches de la Trésorerie.

Il est proposé de passer cette somme en non-valeur.

*Vote à l'unanimité*

#### 11. Syndicat D'Energies du Morbihan-Modification des statuts

Le SDEM a engagé en décembre 2017 une procédure de modification de ses statuts pour offrir notamment aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la possibilité d'adhérer au syndicat. Cette modification a été approuvée par arrêté préfectoral le 12 juin 2018. Afin de sécuriser cette adhésion, il faut préciser dans les articles 2 et 2.1 des statuts du SDEM « en lieu et place des Communes ».

*Vote à l'unanimité*

- 12. AQTA-Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour la collecte de la taxe de séjour
- 13. AQTA-Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour des Relais d'Assistants Maternelles (RAM) /Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

La taxe de séjour qui était collectée par les communes qui l'avait instaurée est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 collectée par AQTA. Il faut donc compenser la perte des recettes pour les communes concernées. Locoal-Mendon n'avait pas instauré la taxe de séjour. Elle

n'est donc pas concernée. Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la taxe de séjour votée par la Communauté de Communes s'applique pour toutes les nuitées déclarées.

Concernant les RAM et LAEP, leur transfert à AQTA ne concerne pas Locoal-Mendon.

*Vote à l'unanimité*

**14. AQTA-Approbation rapport déchets 2018**

Le rapport était joint à la convocation. Les chiffres 2017 qui avaient été présentés par un agent de la Communauté de Communes et ceux de 2018 sont quasiment identiques.

*Vote à l'unanimité*

Les personnes qui ont reçu leur avis d'imposition de taxe foncière ont pu voir que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) était dessus. Désormais, cette taxe s'applique sur la Commune en remplacement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le taux de le TEOM sur le territoire d'AQTA est de 9.86%. Sur Locoal-Mendon, il n'est cette année que de 8.75% mais il va rejoindre au fur et à mesure celui appliqué sur le reste du territoire.

**15 : Réunions à prévoir**

Le Maire indique l'état de la Trésorerie :

- Commune : 913 924,13€
- CCAS : 165 448€

- Liaisons douces : 7 octobre
- Travaux : 15 octobre 20h30
- Comité de suivi Agenda 21 : 4 novembre 20h30
- Commission jeunesse : 18 novembre 20h30
- Commission finances : 25 novembre 20h30
- Commission culture : 02 décembre 20h30
- Conseil Municipal : 16 décembre 20h30

***Le compte rendu intégral du conseil municipal et l'ensemble des tableaux et présentations sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune***

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Mise en réseau des médiathèques**

En intégrant, dès l'année prochaine, le réseau des « Médiathèques Terre Atlantique » coordonné par la Communauté de Communes, la médiathèque de Locoal-Mendon va prendre une toute nouvelle dimension. En effet, en participant à ce projet de mutualisation, notre Commune offre la possibilité à ses habitants d'accéder à l'ensemble des documents disponibles dans le réseau, à une offre numérique enrichie et à de nouvelles animations innovantes.

**Bientôt plus de 230 000 ressources disponibles**

En effet, les habitants des Communes participantes pourront bénéficier d'une seule et même carte unique d'abonné permettant d'emprunter près de 230 000 documents (livres, revues, musiques, vidéos...) disponibles dans l'ensemble des 21 médiathèques adhérentes (dont certaines disposent de fonds spécifiques). Ce catalogue sera consultable sur un portail unique mutualisé accessible en ligne.

**Un site internet dédié pleinement opérationnel en janvier 2020**

Après une phase de test et d'ajustement en fin d'année, le portail référencera l'ensemble des ressources disponibles dès janvier 2020. Il permettra alors la recherche, la localisation et la réservation des documents référencés dans l'ensemble des médiathèques (les retours se feront dans la médiathèque où les documents ont été empruntés).

**Le chœur d'hommes de Vannes**  
Dimanche 10 Novembre  
17h00 Eglise de Mendon  
Tarif unique : 10€  
*Les réservations seront ouvertes à la mairie à partir du lundi 14 octobre*

## **Le mois du film documentaire**

### **Denez, le chant magnétique**

Dimanche 17 Novembre

### **Feuilles libres**

Dimanche 24 Novembre

17h00 espace Emeraude

Entrée libre

Les séances seront ouvertes par un documentaire proposé par l'association Cètavoir.

*Retrouvez les informations complémentaires dans le livret de la programmation culturelle que vous avez reçu avec votre Immédiat.*

## **Soirée cabaret**

Le prochain rendez-vous aura lieu à la maison Intergénérationnelle le mardi 30 octobre avec le groupe Tchik-It Up (reggae, ska festif)

## **Agenda carnaval**

Le carnaval de Locoal-Mendon aura lieu le Samedi 28 mars 2020

## **Associations sportives et culturelles**

### **Le Guide des Activités**

**Période de rentrée des classes rime avec bonnes résolutions et forum des associations. Aussi, afin de promouvoir les activités sportives et/ou culturelles proposées, à l'année, sur l'ensemble de la Communauté de Communes, Auray Quiberon Terre Atlantique met en ligne un outil de recherche référençant les activités par secteur géographique, modalités de pratique (compétition, loisir, individuel ou collectif...) et catégorie d'âge.**

Accessible depuis le début du mois de septembre sur [www.auray-quiberon.fr](http://www.auray-quiberon.fr) (rubrique « Envie de Bouger »), ce catalogue se présente sous la forme d'un moteur de recherche permettant de filtrer les activités par catégorie, modalités de pratique (formation / loisir, individuel / collectif), catégories d'âge ou par mots clés.

C'est, pour les habitants, un lieu de ressources simple et accessible à tous, qui permet d'apprécier la diversité de l'offre et de prendre contact avec les associations de l'ensemble du territoire. Pour les acteurs associatifs, c'est un nouveau moyen de communiquer, de présenter et de valoriser très largement leur offre de pratiques auprès des personnes qui vivent ou travaillent sur la commune.

Toutes les associations sportives et culturelles qui proposent une activité à l'année sont invitées à valoriser leur offre via le site [www.auray-quiberon.fr](http://www.auray-quiberon.fr) (rubrique « Utile au quotidien / Mon projet sportif ou culturel / Espace associations »). Pour toutes questions, contacter le Service Sport et Culture d'Auray Quiberon Terre Atlantique : 02 22 76 03 92 // [culture@auray-quiberon.fr](mailto:culture@auray-quiberon.fr) / [sport@auray-quiberon.fr](mailto:sport@auray-quiberon.fr)

## **Amendement des concessions en ria d'Étel**

*Le syndicat Ostréicole de la ria d'Étel vient d'obtenir l'autorisation de prélever du sable dans la barre d'Étel pour l'entretien courant des parcs concédés au sein de la ria. Cette technique ancestrale, répondant à un besoin technique des ostréiculteurs, permet d'éviter l'apport de sables extérieurs à la Ria.*

### **Une technique ancestrale**

Pendant plusieurs générations d'ostréiculteurs, le prélèvement de sable pour l'amendement des concessions se faisait à l'embouchure de la ria. En 2001 l'interdiction de prélèvement au titre de la Loi sur les Carrières a conduit les ostréiculteurs à faire venir par camions du sable de Loire, de Lanester, du gravillon de carrière, ou encore du sable des Kaolin.

Pour rappel, l'amendement des concessions / durcissement du sol facilite la culture au sol pour les ostréiculteurs. Il permet :

- D'éloigner les vers de vase qui créent des trous dans lesquels les petites huîtres semées peuvent être étouffées par la vase
- D'empêcher les huîtres de s'enfoncer dans le sol, et de grandir en longueur, ce qui déprécie sa valeur marchande. Sur un sol durci, une huître prend une forme ronde à ovale ; sa forme naturelle.
- D'empêcher, en période de tempête ou mauvais temps, la turbidité de l'eau parmi les semis d'huîtres,

en limitant la vase en suspension : cela réduit considérablement le risque de chambrage de la coquille. Sur un sol non préparé, en période de mauvais temps, l'huître, en s'ouvrant pour se nourrir, avale du sédiment, qu'elle ne peut rejeter. Après l'avoir agglutiné, elle le recouvre d'une fine couche de nacre, appelée le « chambrage ». La vase se transforme en une poche de gaz, qui, si elle est percée avec la pointe du couteau lors de l'ouverture de l'huître, dégage une odeur très désagréable.

- D'améliorer les conditions de travail lors du ramassage de ses huîtres au râteau et à la fourche : en effet travailler sur un sol ferme, où les bottes ne s'enfoncent pas, permet de soulager les douleurs aux genoux, hanches et dos, et la fatigue de la marée en général.

- De créer un nouvel écosystème en améliorant la qualité du sol : palourdes, coques, bigorneaux mais également crevettes, crabes et petits alevins de toutes sortes.

- De limiter la prédation par les dorades royales : le travail des huîtres au sol nécessite le hersage des parcs au moins une fois par mois. Si le sol est durci au moins une fois par an juste avant de les pêcher, cela réduit considérablement le risque qu'elles soient mangées par les dorades du fait du blanchiment du parc (retrait des algues par la herse).

### **Une évidence écologique**

Les opérations de prélèvement de sable pour l'amendement des concessions ont été étudiés au document d'objectifs Natura 2000, qui met en évidence que le prélèvement en aval de la ria permet d'éviter l'apport de sable extérieur au bassin pour le durcissement des concessions (même entité hydrosédimentaire), nécessaire à leur entretien pour l'exploitation.

L'arrêté préfectoral du 24 mai 2019 vise donc à autoriser les ostréiculteurs de la ria à prélever de nouveau dans la barre : le sable sera uniquement destiné à l'entretien des parcs ostréicoles concédés au sein de la ria d'Etel, précisément listés et cartographiés. Aucune commercialisation du sable ne sera effectuée.

Le banc de sable de la barre d'Etel est constitué de sables moyens caractérisés par leur mobilité en milieu très exposé. Ils sont façonnés par les houles et les courants de marée. Les prélèvements de sable se faisant depuis une embarcation en mer, les habitats

côtiers dunaires ne sont donc pas impactés ni par les travaux en eux-mêmes ni indirectement par leur mise en œuvre. Par ailleurs, le volume nécessaire à l'amendement des concessions étant inférieur à 500m<sup>3</sup> sur 12 mois consécutifs, il ne perturbera pas les stocks dans le transit sédimentaire le long du massif dunaire et cela ne devrait donc pas avoir d'influence sur la stabilité de la dune. Aucun impact n'est donc à prévoir sur ces habitats dunaires.

### **Des opérations organisées et suivies par le Syndicat, la DML et le CRC**

L'accès aux sites de prélèvements s'effectuera par voie maritime uniquement, et sans mouillage des pontons ostréicoles (stabilisation par le courant du jusant contre la barre). Le sable sera prélevé par des moyens mécaniques (outils de type crapaud, godet), en fonction des équipements des pontons ostréicoles, et directement stocké sur le chaland avant dépôt sur les concessions, durant la même marée (par motopompe ou manuellement, à la pelle). Les prélèvements s'effectueront sur une durée d'une heure maximum, pour un prélèvement de 10 à 20m<sup>3</sup>. Le sable sera transporté sur les concessions lors de la même marée, sans dépôt intermédiaire.

Afin de faciliter l'organisation des opérations, seuls les ostréiculteurs adhérents au Syndicat Ostréicole de la Ria d'Etel pourront être inscrits à la liste des concessionnaires souhaitant prélever du sable. Les ostréiculteurs s'engagent à déclarer les prélèvements auprès de la DML et du CRC, et ce de manière individuelle. De plus, toutes ces opérations seront recensées par le Syndicat ostréicole (date, lieu et volumes prélevés), à l'aide d'un carnet à souche. Ce dernier veillera particulièrement au respect des engagements pris auprès de l'administration par l'ensemble des ostréiculteurs de la Ria.

*Article rédigé par le Comité régional de la Conchyliculture*



**Suivez l'actualité des événements à Locol-Mendon en vous abonnant sur le site de la commune à la newsletter mensuelle**

Netra sklaeroc'h : achu eo an hañv hep dezhañ bout diskouezet e fri kazimant. Gwellañ ha splannañ merch kement-se a gaver er jardrin : azev eo ar frouezh. Pechez, per, kanoù... Ken e bleg ar barroù dindan o bec'h, ken e tarzont get an avel. Met e-mesk an holl frouezh eo an avaloù a gaver atav ar muiañ; avaloù kountell en em viro betek en tu arall da Nedeleg, avaloù sistr a bep sort : Dous moen, dous mant, gilevig, lokard...

Tro an 13<sup>e</sup> kantved, e lârer, o deus komañset ar gwez avaloù da c'hounit tachenn e Breizh hag e Normandi. Brud „gwad“ ar frouezh-se – ar sistr – en em strevas ken buan ma vougas an evaj a veze kavet d'al liesañ e-mesk an dud pa ne event ket dour : ar bier. Met, pa seller un tammig a-dostoc'h e weler e oa anavet an avaloù dre mañ pell kent ar prantad-se

Ma vez kavet an aval e-barzh ar Bibl er c'haver ivez e mojennoù ha kredennoù ar Gelted kozh. Nend eo ket moarvat evit netra e rer Avalon ag ar bed arall, baradoz ar re varv hag a oa sañset bout en un enezenn en tu arall d'ar mor. Eno, doc'h ma lâr istorioù ar Grenn-Amzer, e vehe atav ar roue Arzhur é kousket, é c'hortoz an eur da zihun ha da zonet d'en em lakaat e penn ar Vretoned.

An aval a zo bet ivez e-pad pell amzer simbol ar vuhez trec'h d'ar marv. Kement-se a zo kaoz en doa ur lec'h ispisial e gouelioù Nedeleg ha Deiz-Kentañ-ar-Blez : roet e veze un aval - un aval-orañj goude - d'ar vugale; poazhet e veze avaloù doc'h an tan da zebriñ get sukr, kanel pe mel goude. Ha ken sklaer e oa simbol gwezenn an eneñv da zeiz Gouel an Hollsent : kemeret e veze ur barr spern ha lakaet avaloù doc'h ar pikoù; degaset e veze ar wezenn-se doc'h troad kroaz ar vered, ha gwerzhet e veze an avaloù d'an enkant, unan hag unan. An dud o doa kollet unan bennak tost kar e-pad ar blezad a veze ar re gredusañ da deurel àr ar priz : an argant serret a servije da lakaat servijoù get ar re varv. Aet eo an akustumañs-se da goll gwerso àr zouar Alre – ma zo bet james anezhi dre-mañ - met chomet eo bev e kornadoù arall a Vreizh : e Plougastell-Daoulas da skouer.

C'est l'évidence : l'été est fini avant même d'avoir montré le bout du nez. Nos jardins en fournissent la preuve la plus évidente : les fruits sont mûrs. Pêches, poires, noix... Au point que les branches ploient sous le poids, qu'elles se brisent sous le vent. Pourtant, dans cette abondance et cette diversité, ce sont les pommes que l'on rencontre le plus ; pommes de table qui se conserveront au-delà de Noël, pommes à cidre aux noms si divers : Dous moen, Dous mant, Guillevic, Lokard...

C'est vers le 13<sup>e</sup> siècle, dit-on, que les pommiers ont commencé à coloniser la Bretagne et la Normandie. La réputation de leur « jus » se serait répandue avec un tel succès que le nouveau breuvage - le cidre – détrôna la bière, la boisson la plus consommée au-delà de l'eau claire. Cependant, en y regardant d'un peu plus près, il est évident que les pommes étaient connues par ici depuis très longtemps.

Si l'on rencontre la pomme dans la Bible on la trouve aussi dans la mythologie des Celtes de l'antiquité. Sans doute n'est-ce pas le fruit du hasard si l'on nomme Avalon l'autre monde, le paradis des trépassés qui se trouve dans une île au-delà de la mer. C'est là, toujours d'après les récits du Moyen-âge, que dormirait le roi Arthur, attendant le jour marqué de son réveil pour revenir se mettre à la tête des Bretons.

La pomme a aussi été pendant très longtemps le symbole du renouveau, de la vie triomphant de la mort. C'est là qu'il faut chercher la raison de la place qu'elle occupait dans les fêtes de Noël et du Nouvel-An avant que n'arrivent les sapins, les Jésus en chocolat ou en sucre. On offrait une pomme – plus tard une pomme d'orange – aux enfants ; durant la veillée de Noël on faisait cuire des pommes devant le feu de l'âtre pour les manger ensuite avec du sucre, de la cannelle, du miel. Tout aussi parlant était le symbole de l'arbre des trépassés à la Toussaint : on prenait une belle branche d'aubépine et, à chaque épine, on piquait une petite pomme rouge ; « l'arbre » était porté au pied de la croix du cimetière à l'issue des vêpres des trépassés et les pommes étaient mises aux enchères, l'une après l'autre. Les familles qui avaient perdu un proche dans l'année étaient les plus ardentes à enchérir : la somme récoltée servait à dire des messes pour le repos des âmes. Cette pratique a disparu du pays d'Auray – si elle n'y a jamais eu cours – mais elle est restée vivace en d'autres coins de Bretagne : à Plougastell-Daoulas, par exemple.

Cette page vous est présentée par **Ti Douar Alre**.

La maison de la langue et de la culture bretonne en pays d'Auray. Ti Douar Alre, 11 rue du Tanin, 56330

PLEUWIGNER/PLUVIGNER

Tél. : 02.97 78 41 40 E-mail : [degemer@tidouaralre.com](mailto:degemer@tidouaralre.com)

[www.tidouaralre.com](http://www.tidouaralre.com)